

Le télétravail reste massivement prisé par les entreprises employant des cadres

En 2025, seules 9 % des entreprises employant au moins un cadre ont réduit leur nombre de jours de télétravail et 2 % les ont carrément supprimés, selon une étude de l'Apec. En 2026, elles devraient être encore moins nombreuses.



75 % des cadres qui télétravaillent adaptent au quotidien leurs jours de télétravail en fonction de leurs missions, selon l'étude de l'Apec. (Photo iStock)

Par **Leïla de Comarmond**

Publié le 12 mars 2026 à 06:21 | Mis à jour le 12 mars 2026 à 14:28

Le télétravail, qui a explosé avec le Covid, a semblé commencer à se replier en 2025. Quelques entreprises emblématiques, comme **Société Générale**, ont décidé l'an dernier de réduire la voilure sur le travail à distance, voire, comme **Stellantis**, d'imposer un retour à 100 % en présentiel.

Mais le phénomène ne prendrait pas de réelle ampleur, si l'on en croit l'étude publiée ce jeudi matin par l'Association pour l'emploi des cadres (Apec). Une étude qui tombe à

point alors que les partenaires sociaux s'appêtent à faire le bilan de leur **accord sur le sujet signé fin 2020**.

En 2025, 89 % des entreprises n'ont rien changé

L'an dernier, le retour en arrière n'a concerné qu'une infime partie des employeurs de personnels d'encadrement, selon l'enquête que l'Apec a menée en décembre 2025 par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de 1.000 entreprises employant au moins un cadre. Si les cas de grandes entreprises ont fait l'actualité récente sur le sujet, seules 5 % d'entre elles auraient sauté le pas.

Le phénomène a un peu plus touché les très petites entreprises et les PME mais, au total, le pourcentage d'employeurs de cadres qui ont choisi de réduire la voilure n'a été que de 9 %. 89 % d'entre eux n'ont rien changé à leurs pratiques, les 2 % restants choisissant même d'augmenter le travail à distance. Le statu quo va encore plus largement dominer en 2026, estime l'Apec, puisque ce sont 94 % des entreprises qui déclarent ne pas avoir l'intention de modifier leur équilibre entre distanciel et présentiel cette année.

LIRE AUSSI :

- **Télétravail : le retour au 100 % présentiel, un exercice pas toujours évident**
- **Dans les entreprises d'Ile-de-France, le télétravail fait de la résistance**

Alors que certains jugent les **effets du télétravail délétères sur les entreprises**, les deux tiers de celles qui ont été interrogées restent, elles, persuadées que le distanciel exerce une « influence positive sur la qualité de vie au travail ». Elles sont en revanche partagées sur l'impact sur la productivité des salariés, 45 % jugeant qu'il est positif et 43 % négatif.

Les PME sont les plus pessimistes avec quasiment la moitié qui juge le bilan négatif sur ce point. Les grandes entreprises sont les plus optimistes : pour 61 %, l'influence du télétravail est positive sur la productivité.



Good Economie

Chaque vendredi, une sélection d'inspirations et d'idées nouvelles pour anticiper le monde de demain. Inscrivez-vous en un clic !

[Recevoir gratuitement la newsletter](#)



Mécontentement

Si les TPE et PME sont minoritaires à le penser, une majorité d'entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises voient d'ailleurs dans le travail à distance un outil de gestion des ressources humaines précieux. 62 % estiment qu'une remise en cause provoquerait des difficultés à recruter. 51 % estiment que réduire le travail à distance causerait le départ de salariés. 58 % craignent une baisse de l'engagement de leurs collaborateurs.

C'est en tout cas un élément majeur pour les cadres, montre le second volet de l'enquête de l'Apec, réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 2.000 d'entre eux... Depuis janvier 2024, la proportion de ceux qui déclarent qu'ils seraient très mécontents s'il y avait une réduction de leur télétravail n'a cessé de progresser, passant de 69 % à 74 %.



La Story

[Partager](#) [+ Suivre](#) [Acast](#)

Le télétravail dans les banques, une parenthèse refermée ?



13 octobre 2025 • 26 min • [Écouter plus tard](#)

[Conditions d'utilisation](#)

29 % déclarent même que dans ce cas, ils chercheraient « à quitter l'entreprise ». En cas de suppression pure et simple du travail à distance, le mécontentement toucherait même 80 % des cadres et 48 % iraient voir ailleurs.

Remise en cause de « l'intérêt du travail »

Qu'il s'agisse des jours autorisés ou interdits, du délai de prévenance ou de l'outil de suivi, la possibilité d'une évolution des modalités de gestion du télétravail inquiète. Près

de la moitié des sondés anticipent des évolutions (plus chez les grandes entreprises que les plus petites). Or ils sont nombreux à craindre de perdre de la souplesse dans l'organisation de leur temps de travail.

Actuellement, 95 % des cadres peuvent modifier leurs jours de télétravail « en cas d'imprévu » et 61 % peuvent les changer chaque semaine. Pour un cadre sur deux, une révision des modalités de télétravail remettrait en cause rien moins que « l'intérêt et le contenu du travail », selon l'enquête de l'Apec.

Leïla de Comarmond

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Société Générale

Stellantis

Emploi & Salaires